ACTION DES SALARIÉS DU SECTEUR ASSOCIATIF

Paris le 16 novembre 2012

Communiqué de presse

Elections professionnelles dans les TPE
Les salariés associatifs plus que concernés !

En France, plus de 1,8 million de salariés travaillent aujourd'hui dans l'une des 165 000 structures du secteur associatif. Ensemble, ils pèsent 7,2% de l'emploi privé du pays. Parce que 80% de ces salariés travaillent dans des associations de moins de 10 salariés, les élections professionnelles dans les très petites entreprises (TPE), qui se dérouleront du 28 novembre au 12 décembre, revêtent un enjeu particulier pour le Syndicat ASSO (Action des salariés du secteur associatif) !

Les associations qui servent souvent l'intérêt général et bénéficient d'une bonne image dans l'opinion publique ne sont pourtant pas les meilleurs employeurs du monde :

- Des salaires moyens inférieurs au reste du secteur privé
- La multiplication des statuts précaires (volontariat, service civique, contrats aidés…)
- Le recours abusif aux CDD : 40 à 45% des emplois
- 30% des salariés non couverts par une convention collective (contre 8% dans le privé)
- 30% de salariés à temps partiel

Si ces dérives sont souvent dues aux contraintes auxquelles sont confrontées les associations elles-mêmes (instabilité et réduction des financements publics notamment), les abus sont aussi légion**.** Les salariés associatifs sont des salariés comme les autres et leurs employeurs sont soumis au droit du travail comme les autres.

ASSO est né pour répondre à la détresse des salariés associatifs et défendre leurs intérêts. Des salariés souvent partie prenante du projet de l'association qui les emploie, qui en oublient qu'ils ont des droits et sont légitimes à les revendiquer.

L'Union syndicale SOLIDAIRES et le Syndicat ASSO qui lui est affilié réclament de nouveaux droits pour les salariés isolés des TPE et notamment la création de délégués syndicaux pouvant intervenir sur le lieu de travail.

ASSO appelle donc l'ensemble des salariés des très petites associations à voter SOLIDAIRES durant les élections professionnelles TPE qui se déroulent du 28 novembre au 12 décembre 2012.

Contact presse : 06 98 03 35 86 V. Méline - syndicat.asso@gmail.com
http://syndicat-asso.fr